

RCS : ST MALO
Code greffe : 3502

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ST MALO atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 00486
Numéro SIREN : 753 226 026
Nom ou dénomination : A L'ABORD'AGES LA MORANDAIS

Ce dépôt a été enregistré le 25/08/2020 sous le numéro de dépôt 4227

Greffe du tribunal de commerce de Saint Malo



Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 25/08/2020
Numéro de dépôt : 2020/4227
Type d'acte : Décision(s) de l'associé unique
Changement de commissaire aux comptes titulaire

Déposant :

Nom/dénomination : A L'ABORD'AGES LA MORANDAIS
Forme juridique : Société par actions simplifiée
N° SIREN : 753 226 026
N° gestion : 2012 B 00486

A L'ABORD'AGES LA MORANDAIS
Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1.000 Euros
Siège social : 14 A rue de la Bise 22100 TADEN
753 226 026 RCS SAINT-MALO

DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 30 JUIN 2020

PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt,
Le trente juin,

La société dénommée « **2D DEVELOPPEMENT** », associée unique (l'« **Associée Unique** ») de la société dénommée « **A L'ABORD'AGES LA MORANDAIS** », société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros, divisé en 100 actions de 10 euros chacune, dont le siège est à TADEN (22100), 14 A rue de la Bise, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SAINT-MALO sous le numéro 753 226 026 (la « **Société** »), s'est prononcée sur les questions suivantes figurant à l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Constatation de la démission du Commissaire aux comptes ;
- Nomination d'un nouveau Commissaire aux comptes ;
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités ;
- Questions diverses.

PREMIERE DECISION

L'Associée Unique constate la démission du Cabinet ACTU'ELLES de ses fonctions de Commissaire aux comptes de la Société.

DEUXIEME DECISION

En conséquence de la décision qui précède, l'Associée Unique décide de nommer le Cabinet ALLIAGE, domicilié à SAINT GREGOIRE (35760) Rue de la Terre ~~Adèle~~ - Bâtiment L, en qualité de Commissaire aux comptes, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'à l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

TROISIEME DECISION

L'Associée Unique décide de donner tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités et effectuer tous dépôts.

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée.

M



[Signature]

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal.



Pour la société ZD DEVELOPPEMENT, Associée Unique
Monsieur David MEUNIER

2